

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le seize décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de DUINGT (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Monsieur Marc ROLLIN, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : (15)

M. PAILLE Jean-François, Mme DUCLOS Catherine, Mme GUY Nicole, Mme MELIARD Marie-Laure, M. ROLLIN Marc ; Mme ROFFINO Cécile, M. DE MARCHI Jean-Louis ; M. LUGAZ Patrick ; Mme MICHELET Aude ; M. DUCHEZ Patrick ; M. BARITHEL Eric, Mme FOCHT Catherine, M. Bruno BARTHALAIS ; M. ZANINI Frédéric ; M. DAVIET Rémi.

Étaient absents les conseillers municipaux suivants : ()

Date de convocation du Conseil Municipal : le 11/12/2024

Date d'affichage de la convocation : le 11/12/2024

Le Président ayant ouvert la séance et fait appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Cécile ROFFINO est désignée pour remplir cette fonction.



- ❖ Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 25 Novembre 2024 ;

Monsieur le Maire présente les décisions suivantes :

- **N°DEC202412** : Avenant au marché public à procédure adaptée « marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de l'école » ;
- **N°DEC202413** : Avenant au marché public à procédure adaptée « travaux de désimperméabilisation de la cour de l'école » ;

**Délibération n°D20241201 : Entente intercommunale - modification de l'entente intercommunale entres les communes de DUINGT, ENTREVERNES, LESCHAUX, SAINT-EUSTACHE, SAINT-JORIOZ et SEVRIER :**

**Il est alors proposé au Conseil municipal :**

- **D'APPROUVER à l'unanimité**, les termes de la convention modification de l'Entente Intercommunale annexée à la présente ;
- **D'AUTORISER à l'unanimité**, M. le Maire, à prendre toutes les mesures administratives, financières et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération et notamment à signer ladite convention modificative ;

**Délibération n°D20241202 : Recrutement d'un poste permanent à temps non complet d'agent technique d'entretien :**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :**

- **d'adopter la proposition du Maire ;**
- **d'inscrire au budget les crédits correspondants ;**
- **que les dispositions de la présente délibération prendront effet au 01/01/2025 ;**

- *informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

**Délibération n°D20241203 : Décision modificative n°1 du budget 2024, virement de compte à compte :**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire et délibéré,

Le Conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE**, la décision modificative,
- **AUTORISE**, le Maire à apporter la modification aux crédits budgétaires ci-dessus désignée.
- **MANDATE**, le Maire à signer ladite modification.

**Questions Diverses et tour de table :**

- La salle des Fêtes est équipée d'un réseau WI-FI ;
- SIBRA, suppression des lignes « Hiver-Semnoz », fin des navettes gratuites l'été ;
- Certaines adresses vont devoir être revues suite aux nouvelles constructions ;
- Débat sur les meublés de tourisme avec le Grand Annecy sur les critères de changement d'usage.
- La séance est levée à 22h15

**Le Maire,  
Marc ROLLIN**



*Le registre des délibérations est consultable en Mairie.*